

vagues où la maison de Kermabon avait usurpé des droits sans titres, comme l'ont fait, d'après Nadaud (1), de nombreuses maisons nobles de Bretagne, fut consacrée « en l'honneur de Saint-Michel de la motte de Cronon », comme disent les comptes de la fabrique, le 29 septembre 1677 (2). Le pardon de cette chapelle fut très fréquenté au XVII^e siècle, à en juger par le produit des troncs ; mais ce produit baissa rapidement au XVIII^e siècle. Toutefois, tant que la montagne d'Arrée fut habitée par de nombreux troupeaux de moutons avec leurs bergers, jusque vers 1860, époque où commença sérieusement le lotissement entre particuliers des terres vaines et vagues, le pardon et la chapelle de la motte de Cronon servaient de point de rendez-vous pour les gens de Brasparts, de Saint-Rivoal et de Botmieur ; c'était un centre de vie pastorale. Aujourd'hui le pays de Cronon est redevenu désert, car il est trop loin des lignes de défrichement.

Aux temps des grands troupeaux de moutons et de la juridiction abbatiale du Relec, les landes d'Arrée étaient divisées, soit par des bornes, soit par des fossés; soit par de simples lignes, en grandes pièces qui atteignaient parfois plusieurs centaines d'hectares, et qui appartenaient indivisément aux tenanciers du village le plus voisin, à charge pour chaque tenancier de payer un droit assez modique. C'étaient donc des tenures collectives du village ; elles n'avaient rien de commun avec ce qu'on appelle ordinairement des communaux. Les papiers de l'abbaye du Relec nous donnent avec beaucoup de clarté la situation juridique de ces « garennes », « montagnes », « terres froides et froides », comme on les appelle. Dès le 3 juin 1540, un tenancier de Kernévez reconnaît qu'il participe à la propriété « d'une pièce de terre froide et froide contenant environ 200 journaux de terre,

(1) NADAUD, *Mémoire sur les terres vaines et vagues et sur les biens communaux en Bretagne* (1828).

(2) Arch. Finist. G. 514.